

qu'il est nommé anciennement : chemin des Courtines. On nomma aussi cette voie : rue de la Fusterie (448).

7° Le portail Siguet était vers le Rhône au bout de la rue Pas-Etroit et le portail de la rue Neuve (beaucoup plus important) au bout de la rue de ce nom, toujours sur le rempart.

Dès que le Consulat fut entré en possession des immeubles de la confrérie de la Trinité, il utilisa les bâtiments existants aussi bien que ceux qu'il possédait dans le voisinage (449) sans y faire de modifications importantes.

L'arsenal et la fonderie de canons (ce qu'on nommait alors l'artillerie du roi) restèrent encore quelque temps dans des bâtiments loués au gouvernement pour le prix de 2,020 livres tournois (450) ; même le jardin dit de la Vieille-Trinité fut cédé à un nommé Jérôme Flandre et à ses associés pour y installer une fabrique de futaines qu'ils avaient introduite à Lyon (451).

Tant que le collège resta entre des mains laïques, le Consulat ne paraît pas s'être bien fort occupé de l'agran-

(148) Le quai Je Rez fut adjugé le 16 décembre 1738 pour aller de la rue Blancherie jusqu'à la place Tolozan (Communiqué par M. Vermorel).

(149) 30 mai 1460, acquisition par le Consulat d'une grange vers le portail Siguet qui donne lieu à des difficultés avec Arlbaud de Varey, le 31 août 1478, réglées par transaction dû 5 octobre 1486. En 1493 (registre CC 11) « la ville possède une grange haute et basse faisant le coin du Port Figuet et de la rue de l'Arbre-Sec. »

On a vu plus haut, note 115, que le Consulat loua provisoirement pour le service du collège, en 1529, une grange voisiné appartenant aux Varey.

(150) Registre consulaire BB, 56 ; 1536-1539 ; Voyez aussi note 115.

La fonte des dix canons, entreprise en 1513, par M^r Patris, en vue de la défense de Lyon contre l'armée des Francs-Comtois et des Suisses qui assiégea Dijon, fut exécutée dans ces granges. Voyez Registre consulaire BB 30, 22 Mars.

(151) Registre consulaire BB 71 ; 1549-1551.